



Alternance & Initiatives citoyennes
de gauche & écologistes

Réponses aux questions posées aux candidats à l'élection municipale par le Collectif des Unions de Quartier de Meylan

1. Selon vous quel est le rôle des Unions de Quartier de Meylan ? Seront-elles soutenues par la commune (en termes d'attribution de locaux, de matériels ou de subventions) et selon quels critères d'attribution ?

Les unions de quartier sont un atout fondamental pour notre commune en tant qu'acteur majeur de la vie de nos quartiers au sein desquels elles participent au mieux vivre ensemble. Le travail de tous les bénévoles qui s'y engagent doit être reconnu et soutenu par la commune. Cela passe par la mise à disposition de locaux, de matériel et par l'attribution de subventions communales. Si nous sommes soucieux de préserver ce qui existe aujourd'hui à l'initiative des unions de quartier, nous souhaitons co-construire avec l'ensemble du tissu associatif de la commune, et notamment celles-ci, une nouvelle politique associative dans le cadre de laquelle nous définirons des objectifs partagés et les moyens associés. Dans un souci de transparence et d'équité, nous mettrons en place des critères incluant l'équité sociale et l'accès aux équipements publics pour déterminer le montant des subventions allouées. Des engagements réciproques sur une base pluriannuelle seront garants d'une gestion simplifiée comme d'une meilleure visibilité pour les responsables des associations.

2. Quelle place sera accordée aux Unions de Quartier et au Collectif dans les relations avec les élus et les services de la Ville :

- dans des commissions ou tout autre lieu de concertation et de réflexion
- dans les projets de cadre de vie
- dans les projets immobiliers (en amont et en aval)
- dans la gestion du « vivre ensemble »
- pour les déplacements.

Nous sommes convaincus que les unions de quartier méritent un rôle d'interlocuteur régulier et privilégié des élus et des services municipaux. Nous programmerons des rendez-vous tout au long de l'année avec les unions de quartier dans le but de faciliter les échanges, de faire remonter les éventuels problèmes et d'évaluer les réponses qui pourraient être apportées. Nous souhaitons aussi expérimenter, à leurs côtés, des budgets participatifs de quartier qui auront pour vocation de mieux associer les habitants à la programmation de travaux de proximité.

Au-delà, au travers de la mise en place d'un agenda 21 local, nous entendons instaurer, de manière permanente, une démarche participative de co-construction associant l'ensemble des acteurs (élus, personnel communal, associations, commerçants, habitants...) à toutes les étapes des projets pour faire ensemble les meilleurs choix pour notre commune.

3. Concernant plus particulièrement les projets immobiliers,

a) quels objectifs vous fixez-vous en terme d'urbanisation de la commune par quartier (nombre d'habitants envisagés et part de logements sociaux) ?

Afin de préserver notre qualité de vie, Meylan doit retrouver une population à la mesure de son niveau d'équipements et de services, c'est-à-dire au moins celle des années 2000. L'objectif visé est donc d'environ 20 000 habitants au travers, notamment, d'une démarche d'éco-quartiers.

Notre commune compte actuellement 13% de logements locatifs sociaux alors que la loi impose 25% à l'horizon 2025. Du fait de la cherté du logement, habiter Meylan est devenu impossible pour nombre de jeunes, de familles qui s'agrandissent ou encore de salariés travaillant sur la commune. Il est nécessaire de développer des logements à prix abordables, adaptés à la demande, notamment des ménages à revenus modestes. Nous souhaitons atteindre un taux de 17% de logements aidés en 2020, y compris en mobilisant le logement privé, c'est-à-dire en favorisant son conventionnement, tout particulièrement en ce qui concerne les nombreux logements actuellement vacants.

b) que proposez-vous pour favoriser l'installation de jeunes (étudiants, familles) et l'implantation de logements intergénérationnels dans la commune ?

Au-delà des éléments détaillés précédemment qui contribueront à rendre à nouveau possible le projet d'habiter Meylan pour de nombreuses familles, nous développerons un habitat adapté à nos aînés notamment sous la forme d'appartements regroupés à services partagés permettant rencontres et échanges de services entre habitants de tous âges. Nous développerons également le DIGI (Domicile Inter Générations Isérois), échange solidaire entre deux générations qui permet à des étudiants de se loger et rompt l'isolement des personnes âgées. A plus long-terme, nous souhaitons œuvrer en faveur d'une liaison entre le campus universitaire et Inovallée, notamment dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains 2014-2030 de l'agglomération.

c) comment ferez-vous respecter dans les nouvelles constructions les besoins fondamentaux des futurs occupants : respect du vis-à-vis, recul par rapport aux axes de circulation, végétalisation entre axes de circulation et logements, atténuation du bruit, circulation aisée des piétons et cycles entre ces logements et les lieux de vie (écoles, bibliothèques, commerces etc...) ?

Nous aurons le souci constant d'un urbanisme de qualité, qui pourra notamment se traduire au travers d'une charte paysagère, et conduirons une politique de logement économe de l'espace et sobre en énergie. Nous soutiendrons les nouvelles expériences d'habitat, comme l'habitat participatif ou les projets collectifs de logements.

Dans la continuité de l'esprit d'innovation qui a conduit à l'urbanisation du quartier des Béalières, nous créerons un éco-quartier au sud de la place des Tuileaux appelée à devenir une nouvelle centralité. Cette opération d'aménagement sera exemplaire sur le plan énergétique, de la biodiversité, du paysage et sera pilotée au travers d'un atelier participatif d'urbanisme. Elle comprendra un important volet social au niveau de l'habitat et les déplacements seront intégrés avec des cheminements pour les modes doux qui raccorderont les quartiers. Nous voulons faire de cet éco-quartier un levier vers une ville plus durable comme pourront l'être des opérations similaires sur le site PLM (Paul-Louis Merlin) de Schneider Electric ou la partie nord de la faculté de pharmacie, des opérations qui auront vocation à rayonner sur l'ensemble de notre commune, en termes de requalification du bâti notamment.

d) envisagez-vous la révision du PLU ? Sur quels points ?

e) le parc des Aiguinards sera-t-il protégé ?

Nous rendrons le parc des Aiguinards, comme tous les autres parcs, inconstructible sachant que nous entendons respecter les grands équilibres du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auquel

nous n'envisageons pas d'apporter des modifications significatives à l'exception, le cas échéant, du site PLM dans le cadre de la création d'un éco-quartier envisagée précédemment.

f) quelle sera pour vous la destination de certains bâtiments communaux comme la grange, le Clos des capucins, le domaine de Rochasson, la piscine des Aiguinards, l'ex-école des Buclos, etc... ?

Nous n'envisageons pas de modifier la destination de bâtiments communaux comme la grange et le Clos des Capucins si ce n'est à la marge en vue de favoriser leur accès au plus grand nombre.

Nous lancerons, dès la première année du mandat, les travaux de rénovation de la piscine des Aiguinards sur la base des études déjà réalisées. Conformément au résultat du vote du 19 juin 2009, les Meylanais pourront à nouveau profiter de ce lieu de vie estival.

Nous organiserons une concertation afin de donner un avenir à l'ancien groupe scolaire des Buclos qui pourrait, dans un premier temps, accueillir des associations à l'image de l'Université Inter-Ages du Dauphiné par exemple.

Nous envisageons, enfin, de vendre le château de Rochasson qui nécessiterait de coûteux investissements de mise aux normes que notre commune ne peut aujourd'hui se permettre. A l'inverse, le domaine de Rochasson, hors château, qui accueille actuellement le CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) a vocation à demeurer patrimoine communal.

g) comment envisagez-vous la destination de l'espace « Paul Louis Merlin » (Schneider Electric) ?

Le site PLM qui occupe une position stratégique de sept hectares a été vendu à un promoteur immobilier sans que notre commune exerce son droit prioritaire d'achat. Ce faisant, la commune s'est privée de la possibilité de peser directement sur l'aménagement futur de cette zone. Nous nous engageons à rouvrir ce dossier, à examiner les possibilités existantes pour reprendre la main et à engager une concertation avec tous les acteurs pour faire émerger un projet dans l'intérêt de tous.

4. Sur la vie dans la commune

a) du fait de l'augmentation prévue du nombre d'habitants, quelles sont vos propositions en matière d'équipements collectifs (maintien et entretien des équipements existants, création de nouveaux équipements), tels que : écoles, structure d'accueil petite enfance, aires de jeux, lieux de rencontre (LCR), équipements sportifs, salle polyvalente à rayonnement communal ?

Nous conduirons une « grande politique de petits travaux », indispensable au maintien d'équipements publics de qualité. Cet entretien constant permettra de réaliser des économies en prolongeant leur durée de vie. Cet engagement se traduira notamment par une action ciblée en direction des LCR.

Par ailleurs, considérant que le niveau d'équipements meylanais est aujourd'hui celui d'une commune de population supérieure et par souci de gestion rigoureuse, nous ferons place à la rénovation énergétique et, suite à un diagnostic de performance énergétique, définirons avec les usagers et le personnel municipal des priorités dans le cadre d'un effort soutenu et pluriannuel. En l'état des informations en notre possession, la rénovation d'un gymnase s'inscrira très probablement dans ce cadre.

Dans la mesure du possible, nous rendrons les deux piscines communales complémentaires en termes d'ouverture comme de maintenance.

b) quelles sont vos propositions pour favoriser le vivre ensemble (politique de la jeunesse...) et pour lutter contre les incivilités ? Maintiendrez-vous et étendrez-vous

le dispositif des voisins vigilants ? Quel rôle envisagez-vous pour la police municipale et les correspondants de quartier ?

Le lien social, seul à même de faire de la tranquillité publique l'affaire de tous, contribue à la garantir durablement. Cela passe par la mise en œuvre d'une politique municipale porteuse de cohésion sociale, c'est-à-dire assurant le bien vivre de l'ensemble des habitants, réduisant les disparités et évitant les situations de marginalisation.

De manière complémentaire, nous nous attacherons à prévenir les tensions en renforçant la présence humaine dans l'espace public et notamment celle des policiers municipaux dans les différents quartiers. Nous développerons des réponses graduées reposant notamment sur la médiation. Nous agirons en concertation avec tous les acteurs, dont la Gendarmerie Nationale, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Nous garantirons les moyens appropriés à notre police municipale tout en exigeant de l'Etat le plein exercice de ses prérogatives de sécurité publique. Nous n'envisageons pas de poursuivre l'expérience des voisins vigilants qui n'a pas fait la preuve de son efficacité, la tranquillité publique devant, encore une fois, être l'affaire de tous et non de quelques uns.

c) comment envisagez-vous une meilleure desserte sur l'ensemble du territoire communal et la sécurisation des traversées des grands axes de la ville, et les liaisons avec l'agglomération (gare, domaine universitaire...) ? Quelle est votre position par rapport au tram et au câble ?

En novembre 2004, Meylan adoptait son Plan Local de Déplacements (PLD) 2004-2012. Ce PLD préconisait nombre d'actions en faveur des modes doux, vélo et marche à pieds, et des transports en commun ainsi que le réaménagement de l'avenue de Verdun. Son esprit est toujours d'actualité et il est temps de le mettre en oeuvre. Parallèlement à la fluidification de la circulation automobile, nous encouragerons des pratiques plus durables pour le bien vivre et la santé de tous.

Nous améliorerons le réseau cyclable et la signalétique. Nous développerons les arceaux à vélos, les cheminements piétonniers et les pédibus comme nous veillerons au respect des « zones 30 ». Nous encouragerons et faciliterons l'usage des modes doux et la cohabitation entre les différents usagers au travers d'une information et d'aménagements urbains adéquats. Nous défendrons, auprès du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), la transformation de la ligne Chrono en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et son prolongement, d'une part, jusqu'à la Presqu'île scientifique en passant par la gare de Grenoble et, d'autre part, vers Montbonnot. Cette ligne s'intégrera pleinement au nouvel éco-quartier entre les Béalières et Inovallée. Elle permettra de mieux desservir les zones économiques, sans oublier le quartier de Charlaix/Maupertuis. Une telle réalisation nécessite un investissement réduit et offre des possibilités de réaménagement souples, au profit d'un tramway par exemple.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants, nous serons attentifs au maintien et à l'amélioration des lignes existantes, 16 et 6020 notamment. Nous ferons le bilan de l'expérimentation des « bus-taxis » sur le Haut Meylan afin de développer une solution pérenne adaptée aux quartiers les moins denses. Nous favoriserons l'implantation de parkings relais, l'auto-partage et le covoiturage, ainsi que les Plans de Déplacements Inter Entreprises, tout particulièrement sur Inovallée. Ainsi que souligné précédemment, nous préparerons l'avenir en nous engageant, auprès de nos partenaires, en faveur d'une liaison entre le campus universitaire et Inovallée, notamment dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains 2014-2030 de l'agglomération, qui pourrait être câblée.

d) quelles sont les actions prévues pour le maintien des services publics (exemples : bureau de poste des Aiguinards, bureau de poste du Haut-Meylan ...) ?

Offrir un service public local de qualité suppose son adaptation constante aux attentes et besoins de la population au premier rang desquels se trouve la proximité. C'est pourquoi nous nous engageons à défendre celui-ci face aux menaces réelles auxquelles il fait aujourd'hui face. En ce sens, nous travaillerons notamment en réseau et rechercherons des synergies avec les communes voisines afin de garantir que le service public demeure accessible à tous. Plus largement, nous lancerons une réflexion sur l'adaptation des services municipaux aux évolutions des rythmes de vie des Meylanais. C'est dans la concertation avec le personnel municipal et les usagers que nous réfléchirons notamment aux horaires d'ouverture des équipements sportifs tels que la piscine des Buclos ou culturels à l'image des bibliothèques et de la Maison de la musique avec pour objectif de les rendre accessibles au plus grand nombre, y compris lors des vacances scolaires. Dans cette réflexion, les unions de quartier auront à prendre toute la place qui leur revient.

e) maintiendrez-vous les structures existantes : le Conseil Municipal des Enfants, le CLSPD, la commission Développement Durable, le Conseil des aînés (actuellement en sommeil) ? Pour ce dernier, comment seront désignés ses membres ?

Nous repenserons le fonctionnement et les missions du Conseil Municipal des Enfants qui doit être un outil d'éducation à la citoyenneté. Comme souligné précédemment, nous nous appuyerons sur le CLSPD en tant qu'outil de concertation indispensable entre tous les acteurs pour répondre à des problématiques le plus souvent complexes. La commission extra-municipale de réflexion sur le développement durable, créé récemment, n'a pas vocation à demeurer en l'état du moment où, d'une part, nous souhaitons mettre en œuvre une démarche transversale qui fera du développement durable une dimension pleine et entière de l'ensemble de nos politiques et, d'autre part, la mise en œuvre d'un agenda 21 local verra l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne. Enfin, le Conseil des aînés est, comme vous le soulignez, actuellement en sommeil, interrogeant sur sa pertinence. Dès lors, nous envisageons de rechercher de nouvelles formes de participation permettant à nos aînés d'occuper toute leur place dans la vie communale.

f) envisagez-vous la création d'un Comité des fêtes ou d'animation ?

Nous sommes convaincus que de telles structures ne peuvent se créer et s'épanouir par la seule volonté d'une municipalité mais nécessitent l'engagement de citoyennes et de citoyens. En ce sens, nous serons à l'écoute des besoins et des propositions qui pourront émaner, le cas échéant, des Unions de quartier.

g) quelles sont vos propositions pour intéresser davantage les habitants à la vie de la commune (formations d'éducation citoyenne au civisme...) ?

Nous mettrons en place des comités d'usagers (bibliothèques, équipements sportifs...) destinés, au travers de leurs remontées et de l'expertise d'usage des habitants, à améliorer les services communaux en y associant pleinement le personnel. Nous donnerons la possibilité aux habitants, sous la forme d'un droit de pétition local, de contraindre le Conseil municipal à se saisir et à mettre en débat un sujet d'intérêt communal. 300 sera le nombre d'électeurs meylanais nécessaire pour faire inscrire un sujet à l'ordre du jour du Conseil.

Nous déplacerons le Conseil municipal, organisé chaque premier lundi du mois, en soirée afin de permettre une participation citoyenne plus large. Au-delà de l'examen formel des délibérations, nous y présenterons et débattrons des sujets de fond concernant la vie de notre commune. Les séances seront préparées en amont par des commissions municipales auxquelles pourront être invitées des personnes qualifiées, actrices de notre ville, afin d'éclairer les discussions. Au besoin, nous créerons des commissions extra-municipales

réunissant habitants, élus et experts afin de nourrir le débat, commissions qui rendront compte de l'avancée de leurs travaux au Conseil municipal.

h) quelle sera votre politique de coopération avec les communes voisines ?

Aujourd'hui, une part de l'avenir de Meylan se joue au niveau intercommunal et plus particulièrement au sein de la Métro. Le repli de notre commune sur elle-même conduit par la majorité sortante a privé Meylan de nombreuses ressources et a été préjudiciable à son développement, notamment sur les plans des transports en commun et de la redynamisation d'Inovalée. Nous nous engageons à dédier un poste d'adjoint à l'intercommunalité pour faire entendre la voix de Meylan et nous serons systématiquement présents au sein des instances intercommunales afin de défendre les projets de notre commune, au service des Meylanaï, et de peser sur le devenir de notre agglomération, notamment dans le cadre du passage en métropole qui doit s'effectuer en associant pleinement nos concitoyens et avec une attention particulière pour la proximité que ceux-ci sont en droit d'attendre. Convaincus que l'intercommunalité ne se limite pas à la Métro mais doit également passer par le développement de relations étroites avec les communes voisines, nous rechercherons notamment des synergies avec celles-ci en termes d'équipements comme de services.

5. Concernant le bien-être dans la commune

a) comment envisagez-vous de préserver les espaces verts si présents à Meylan ?

L'agenda 21 local que nous élaborerons permettra de concilier protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique et progrès social. La présence forte de la nature (trame verte et bleue, espaces boisés classés...) qui est la spécificité de notre commune doit être préservée par l'intermédiaire du PLU comme relevé précédemment, PLU qui devra intégrer, à l'avenir, l'inconstructibilité du parc des Aiguinards, mais également par le maintien des jardins collectifs et le développement de jardins partagés. La démarche d'éco-quartier s'inscrira dans cette même perspective et verra la création de nouveaux espaces verts.

b) envisagez-vous de développer des zones 30 sur la commune et comment pensez-vous les faire respecter ?

Le schéma de circulation routière sera repensé en cohérence avec le développement des différents modes de déplacement, notamment sous l'angle de la transformation progressive du Chrono en BHNS, et le PLD. Dans ce cadre et après concertation, des « zones 30 » pourront effectivement être mises en place dès lors qu'elles représenteront une réponse appropriée aux difficultés rencontrées, notamment en termes de cohabitation entre les différents usagers, mise en place qui s'accompagnera d'une information adéquate à même de garantir que celles-ci remplissent effectivement leurs objectifs.

c) pensez-vous mettre en place une politique de réduction des déchets ? Comment ?

En termes d'environnement, si les enjeux planétaires commencent à être connus, il est indispensable d'agir au niveau local, au plus près des difficultés mais aussi des solutions. Une politique de réduction des déchets sera partie intégrante du plan d'actions décliné dans l'agenda 21 local que nous construirons, actions parmi lesquelles pourra notamment s'inscrire le développement du compostage individuel et collectif ou une sensibilisation par l'intermédiaire du journal municipal par exemple. Plus largement, nous travaillerons aux côtés de la Métro, compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets, afin d'améliorer les résultats de notre agglomération qui offrent encore de très importantes marges de progression. C'est le diagnostic à l'origine, notamment, d'un Programme Local de

Prévention des Déchets en cours d'élaboration avec un objectif d'une réduction de la production de déchets de 7% par habitant sur cinq ans auquel nous souhaitons nous associer pleinement. Il est aujourd'hui indispensable de mobiliser l'ensemble des outils disponibles, du recyclage à la récupération en passant par des initiatives citoyennes telles que l'ouverture d'un « Repair Café » à Saint Egrève ou à Montbonnot par exemple, du fait d'impératifs environnementaux bien sûr mais aussi économiques du moment où la hausse constante des coûts en la matière doit impérativement être maîtrisée.

d) pensez-vous agir contre les nuisances sonores et contre la pollution de l'air, afin de préserver la santé des habitants ? Comment ?

Les nuisances sonores comme la pollution de l'air sont des problématiques qui dépassent bien évidemment le seul périmètre communal. Y répondre, c'est-à-dire améliorer notre bien vivre, suppose donc une intervention à l'échelle territoriale pertinente et c'est notamment à notre intercommunalité de jouer un rôle majeur en la matière comme elle le fait d'ores et déjà au travers de son Plan Air Climat. Un tel plan, lancé en 2005, est fondé sur un partenariat entre tous les acteurs de l'agglomération grenobloise, collectivités, entreprises ou encore bailleurs sociaux et associations, un partenariat vis-à-vis duquel notre commune est demeurée en retrait. Convaincus qu'il y a urgence à agir de manière plus résolue au vue des risques sanitaires, nous entendons nous inscrire pleinement dans cette démarche et nous fixer des objectifs chiffrés qui s'inscriront dans la démarche d'agenda 21 local. Nous nous engagerons plus largement, auprès de nos partenaires, en faveur d'une action décisive et ambitieuse en la matière, action qui devra bien sûr traiter de la circulation automobile mais également des cheminées bois et feux de jardin générant des polluants atmosphériques dans des proportions souvent méconnues. Au niveau communal, cette action pourra être déclinée en termes de sensibilisation par exemple car seule l'action de chacune et chacun, à son niveau, est à même de faire la différence.

e) quelle sera votre politique d'embellissement des quartiers ?

Ce ne sera pas notre politique mais une politique que nous construirons avec les habitants et les unions de quartier car c'est ensemble que nous ferons les meilleurs choix pour Meylan, notamment au travers de l'expérimentation de budgets participatifs mentionnée précédemment.